

FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 13 septembre 2022

CIRCULAIRE N° 6 83 /FCF/DDF/DC/SLT/2022

A l'attention de :

 Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs affiliés aux championnats professionnels MTN Elite One et MTN Elite Two.

Objet: Dossiers d'engagement de vos clubs, saison 2022/2023

Mesdames, Messieurs,

Il nous a été donné de constater qu'à deux jours de la date butoir du dépôt des dossiers d'engagement auprès du secrétariat général, peu de clubs se manifestent pour déposer leurs dossiers.

A cet effet, nous avons l'honneur de vous informer que les clubs doivent déposer tous les dossiers physiques des licences et compléter leurs dossiers d'affiliation au Secrétariat Général de la FECAFOOT, au plus tard le 03 octobre 2022 à 15 heures, délai de rigueur.

C'est le lieu de vous rappeler qu'aucun compte FIFA Connect, ne sera ouvert avant le dépôt de dossier du club dans nos services.

Nous attachons du prix au respect scrupuleux des prescriptions ci-dessus.

LE SECRETAIRE GENERAL P.I

DJOUNANG Blaise



sgoffice@fecafoot.org









www.fecafoot-officiel.com